

## Quels sont les moyens mis à dispositions des associations reconnues à Sciences Po ?

---

Tous les ans près d'une quarantaine d'associations reconnues coexistent à Sciences Po. La procédure de reconnaissance, qui se déroule à la fin du mois d'octobre, leur permet non seulement de présenter leurs activités et leurs projets à l'ensemble des étudiants mais aussi d'obtenir, grâce à leurs soutiens, une véritable légitimité au sein de l'institution qui s'accompagne de moyens matériels mis à leur disposition.

### **Focus : les associations en chiffres**

- > **36** associations reconnues ;
- > **5** associations permanentes (AS, BDA, BDE, Ciné Club, Sciences Po Conseil) ;
- > **56 000** € de budget pour la vie associative en 2003 ;
- > **1 437** étudiants ont participé à la dernière procédure de reconnaissance ;
- > **1 400** étudiants sont adhérents au BDE ;
- > **1 420** étudiants sont adhérents à l'AS ;
- > **400** étudiants sont adhérents au BDA
- > **10** associations sont des associations politiques, partisanes ou non.

### **Assurer le quotidien associatif**

On compte parmi ces moyens, les outils nécessaires au quotidien de la vie associative : des panneaux d'affichage et la possibilité de tenir des tables dans la Péniche, des boîtes aux lettres, des crédits de photocopies et l'accès au local associatif. Celui-ci est équipé d'un téléphone et de postes informatiques eux-même munis de graveurs, d'un scanner et de logiciels de bureautique, de PAO et de création de site web. Ce local peut être réservé par une association pour une réunion ou son assemblée générale. Toutes les associations reconnues disposent également d'une adresse mail « [@sciences-po.org](mailto:@sciences-po.org) » et ont la possibilité de faire héberger leurs sites Internet sur un des serveurs de Sciences Po.

### **Accueillir les projets et animer la vie étudiante**

De nombreuses associations réservent régulièrement salles et amphithéâtres pour organiser des conférences, des débats ou les événements de plus grande ampleur qui, chaque année, rythment la vie de Sciences Po : Journée Dédicaces, Semaine des Arts, Semaine des Femmes... L'espace et les salles disponibles sont des denrées rares à Sciences Po. Ce handicap ne remet toutefois pas en cause le dynamisme de la vie associative et si la priorité reste bien naturellement l'organisation de la scolarité, le service du planning a, depuis le début du semestre et hors Journée Dédicaces, répondu favorablement à 87 demandes de salles et d'amphithéâtres. Plus concrètement, cela signifie qu'il y a eu chaque semaine, en moyenne depuis la rentrée, 6 manifestations ou activités dont une association est à l'origine et ce, sans compter les projets collectifs.

Alors que certains étudiants souhaitent qu'un créneau horaire soit consacré à la vie associative, il demeure impératif de réserver cet horaire spécifique pour faciliter les sessions de rattrapage et permettre la tenue des grands événements qui mobilisent l'ensemble de l'institution et qui font, à part entière, partie du projet éducatif de Sciences Po. Parallèlement, le foisonnement des activités des associations milite clairement contre l'instauration d'un créneau horaire banalisé qui leur serait dédié. Celui-ci conduirait très certainement à une concentration importante des événements associatifs qui nuirait à leur visibilité et à leur fréquentation.

### **Le Fonds d'intervention associatif**

Les associations reconnues peuvent également trouver à Sciences Po des financements pour leurs projets grâce au Fonds d'intervention associatif. Aujourd'hui doté d'une enveloppe de 12 000 €, son montant a connu une progression considérable, c'est à dire un doublement en l'espace de deux années seulement. Toutes les associations reconnues peuvent solliciter le Fonds d'intervention dont les subventions sont versées sur des critères simples : la capacité du projet présenté à animer la vie

étudiante et à profiter au plus grand nombre d'étudiants. Une attention particulière est également portée à la crédibilité du projet et à l'équilibre de l'ensemble de son financement. Rappelons que la première source de financement d'une association doit rester les cotisations de ses adhérents dont le nombre demeure le meilleur témoin de son dynamisme et de sa capacité à fédérer et à mener à bien les actions qu'elle entreprend.

L'attribution des subventions est effectuée directement par la Direction de la communication qui examine toutes les demandes qui lui sont adressées mais lance aussi, périodiquement, des appels à projet. Cette gestion du Fonds a été privilégiée à l'instauration d'une procédure plus lourde et officielle car elle permet une très grande souplesse : des versements plus rapides, des « coups de pouce » à des projets de moindre ampleur montés dans l'urgence... Ce mode de fonctionnement n'exclut pas la plus totale transparence et un rapport détaillé de toutes les sommes engagées est systématiquement porté à la connaissance de la Commission paritaire

A titre d'exemple le Fonds d'intervention associatif a notamment contribué au financement de Gaïa, la journée du développement à hauteur 3 000 euros, aux animations karaoké d'Artmaniak pour 100 euros, à l'accueil du Président Sénégalais A.Wade par Nepad Avenir pour 300 euros ou encore, pour 300 euros, au photo-reportage « Femmes et mouvement altermondialiste » des Sciences Potiches se Rebellent. Il a également permis à Sciences Po, grâce à un partenariat avec le réseau associatif Animafac, de proposer aux responsables associatifs la prise en charge d'une partie du coût d'une formation à la gestion et au management associatifs.

Rappelons enfin qu'une enveloppe de 3 000 euros est, depuis de nombreuses années, confiée au Bureau des Elèves et désormais du Bureau des Arts, au moment de chaque Semaine des Arts, pour prendre en charge les dépenses des associations reconnues qui participent à cet événement.

### **Etre à l'écoute des besoins des associations**

Au quotidien, la Direction de la communication, et en particulier Gaëlle Coutant (gaelle.coutant@sciences-po.fr), est l'interlocuteur privilégié des associations qui trouvent conseils et aide pour l'organisation des manifestations ou la réalisation de leurs différents projets.

Plus généralement, des groupes de travail réunissant élus étudiants, responsables associatifs et membres de la Direction mènent régulièrement une réflexion sur l'organisation et les orientations de la vie associative et formulent des propositions concrètes. De ce travail de concertation est née, par exemple, la 5<sup>ème</sup> association permanente de Sciences Po : le Bureau des Arts. Il a, de cette manière, permis aux associations culturelles et artistiques de se fédérer pour atteindre leur taille critique. C'est également ainsi qu'a été décidée, l'année dernière, la limitation du nombre de soutiens recueillis par les associations candidates à la procédure de reconnaissance, mesure dont l'objectif est d'encourager la très grande diversité du paysage associatif à Sciences Po.